COLLEGE GAMBETTA
105 Rue du Président Wilson
46000 CAHORS

Tél. : 05 65 20 30 32
Fax : 05 65 20 30 47

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

OBJET DU MARCHE

Transport des élèves vers les installations sportives - ANNEE CIVILE 2014

DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

07 Novembre 2013
à 17h00

POUVOIR ADJUDICATEUR

Collège Gambetta
105 rue du président Wilson
46000 Cahors

Représenté par : Pierre Michel, Principal

Comptable assignataire des paiements : Agent comptable du Lycée Clément Marot

Le présent document comporte 8 pages numérotées de 1 à 8.

REGLEMENT DE CONSULTATION

OBJET DU MARCHE

Transport des élèves du collège vers les installations sportives de CAHORS et PRADINES.

MODE DE PASSATION DES OFFRES

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et référencé dans le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1er août 2006 CMP) :

Procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

07 NOVEMBRE 2013 à 17h00

Les offres peuvent être déposées ou transmises par voie postale en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Collège Gambetta
Service Intendance
105 rue du Président Wilson
46000 CAHORS

L'enveloppe portera la mention « MAPA EPS – NE PAS OUVRIR »

Les conditions générales et renseignements complémentaires sont à demander au responsable des contrats et marchés :

Tél. : 05.65.20.30.32
Fax. : 05.65.20.30.47
Mail : sylvie.raimbault@ac-toulouse.fr
Adresse : Collège Gambetta
Service Intendance
105 rue du Président Wilson
46000 CAHORS

DISPOSITIONS DU MARCHE

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet le transport des élèves du Collège GAMBETTA vers les installations sportives de CAHORS et PRADINES :

Stade ILBERT, Stade DELPRAT, Stade des CADOURQUES, Complexe sportif de CABESSUT, Piscine croix de fer et nouvelle piscine, et gymnase de PRADINES

Article 2 : Allotissement

Le présent marché comprend un lot unique.

Article 3 : Durée du marché

Année civile 2014 (janvier à décembre 2014).

Article 4 :Organisation des transports et des réservations :

Différentes configurations existent selon les différents créneaux horaires, les jours de la semaine et les cycles :

1/ Déplacement vers un lieu unique
2/ Déplacement qui permet dans la continuité de déposer les groupes sur 2 lieux différents.

Base de 15 trajets par semaine en moyenne

Départ et retour des navettes rue de NIELS.
Nombre de navettes : 480 avec variation possible de plus ou moins 15%
L'année est partagée en trois cycles. La répartition des déplacements (heures, lieux, nombre de classe, nom des enseignants) est donnée avant le début de chaque cycle.
En cas d'absence prévisible d'un enseignant, le transport est décommandé une semaine à l'avance et ne donnera pas lieu à facturation.
En cas d'absence imprévisible d'un enseignant, le transport est décommandé dans les meilleurs délais et ne donnera pas lieu à facturation.

Article 5 : Qualité

Les prestations et les véhicules utilisés doivent répondre à toutes les normes en vigueur en matière de transport d'enfants et au CCAG fournitures et services. Les entreprises devront préciser par écrit sur la pièce n°2 les garanties en matière de sécurité.

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous, énumérés par ordre décroissant d'importance :

• Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières, daté et signé par le représentant qualifié du candidat ;
• L'attestation sur l'honneur annexée au présent document et prévue à l'article 45 du Code des Marchés publics, datée et signée par le représentant qualifié du candidat.
• Engagement de l'entreprise
• Acte d'engagement + RIB

Article 7 : Critères de jugement

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics.
Les critères de jugement sont, par ordre décroissant :

- le prix (60%)
- l'engagement du candidat et les documents fournis attestant des règles de sécurité (20%)
- le service (20%)

Article 8 : Mode de règlement

Aucun acompte ou avance forfaitaire ne sera consenti.

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le virement par mandat administratif sur présentation d'une facture en trois exemplaires, accompagnée d'un R.I.B.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au décret n°2002-232 du 21 février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Les factures devront parvenir au Collège Gambetta de CAHORS suivant les modalités suivantes :

- Le 15 avril pour la période Janvier-Mars
- Le 01 juillet pour la période Avril-Juin
- Le 15 novembre pour la période Juin-Octobre
- Le 23 décembre pour la période Novembre-Décembre

Article 9 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des Marchés Publics.
Les prestations devront respecter les modalités et les horaires fixés.

Fait à Cahors, le 10 Octobre 2013
Le Pouvoir adjudicateur

COLLÈGE GAMBETTA * CAHORS * Le Principal

Pierre Michel

Annexe n°1

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Article 44-1 et 45-2 et 3 du Code des Marchés Publics)

Je soussigné :

Agissant pour le compte de la société :

Siège social :

N° SIRET :

ATTESTE SUR L'HONNEUR que :

- je ne suis pas en redressement judiciaire, ou je joins le jugement correspondant,
- je ne tombe pas sous le coup d'une interdiction à concourir,
- l'entreprise que je représente, ou toute personne ayant agi sous son couvert, présente dans l'entreprise, n'ont pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles /324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail,
- le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L341-6, L341-6-4, L620-3, L143-3 et L143-5 du code du travail,
- je n'ai pas l'intention de faire appel pour l'exécution du marché à des salariés de nationalité étrangère. Toutefois, si j'y recours, je certifie que ces salariés seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France,
- j'ai satisfait à l'ensemble des obligations en matière fiscale et sociale prévues à l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Entreprise occupant au moins 20 salariés (soumise à l'article L323-1 du code du travail)

- j'ai satisfait à l'ensemble des obligations découlant des articles L323-8-1, L323-8-2, L323-8-5 du code du travail.

Signature de la personne ayant pouvoir d'engager la société :

Nom et qualité du signataire :

A , le
Signature

CAPACITE DU CANDIDAT

Pièces à joindre :

- le justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce
- les certificats de qualifications professionnelles
- une déclaration indiquant le matériel et les moyens humains dont le prestataire dispose pour l'exécution du marché
- photocopie de l'attestation d'assurance

Annexe n°2

ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE

1) Certifie que l'entreprise que je dirige est inscrite à la DDE, au registre des transports routiers de personnes du département du siège social.

2) Chaque véhicule effectuant le transport possède à bord :

a) la carte grise ;

b) l'attestation d'assurance : responsabilité civile, dommage aux biens, accidents, assistance rapatriement ;

c) un billet collectif mentionnant :
- Nom de l'entreprise
- Nom du client
- Adresse de prise en charge
- Point de montée
- Itinéraire prévisionnel aller
- Destination
- Point de descente
- Retour
- Nombre de chauffeurs
- Nombre de passagers : enfants et adultes

d) la carte violette à jour (moins de 6 mois) délivrée par le Service des Mines et autorisant la mise en circulation de chaque véhicule ;

e) un chronotachygraphe dont l'utilisation sera permanente durant toute la durée du déplacement ;

f) des pictogrammes « Transport d'enfants » placés de manière visible à l'avant et à l'arrière.

3) Les enfants et les adultes seront transportés tous assis.

☐ Les bus sont équipés de ceinture de sécurité (à cocher si les bus utilisés pour la prestation en sont équipés).

Je soussigné dirigeant de l'entreprise
M'engage :

a) à effectuer les prestations dans le respect total des réglementations sociales et des transports (arrêté du 2 juillet 1982) ;
b) à exiger des conducteurs le respect de la réglementation européenne ainsi que des temps de conduite et de repos (règlement CEE 3820/85 et 3821/5 du 20 décembre 1985).

A , le
Le chef d'entreprise

Annexe n°3

ACTE D'ENGAGEMENT
TRANSPORTS VERS LES INSTALLATIONS SPORTIVES
ANNEE 2014 - Collège GAMBETTA - CAHORS

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de :
(intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :
N° de téléphone :
E-mail :

Ayant son siège social à :
(Adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du règlement de la présente consultation, que je déclare accepter sans modifications ni réserves :

1) m'engage, conformément aux stipulations du présent document, à réaliser les prestations demandées, objet du marché, pour le montant indiqué ci-dessous :

PRIX UNITAIRE TTC :

2) affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n°52-401 du 14 avril 1952.

3) demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant **(joindre un RIB)**

Bénéficiaire :
Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :
Code établissement :
Code guichet :
Numéro de compte :
Clé R.I.B. :

Cachet de l'entreprise

Fait à le

Responsable légal de l'entreprise

NOM

Prénom

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

Fait à Cahors, le

Le Pouvoir Adjudicateur

Le Principal